DIAL 2550

BRÉSIL - Citoyenneté et sécurité publique : le traitement de la violence

Tânia Maria Silveira

mardi 16 avril 2002, mis en ligne par Dial

Comme un peu partout dans le monde, la violence est devenue un problème majeur au Brésil. Il est essentiel de porter attention au traitement qui est fait de cette réalité sociale, notamment là où des efforts sérieux de compréhension du phénomène sont menés et où les mesures envisagées ont bien pour objectif une réelle humanisation de l'ensemble de la société. Ainsi naît dans un État du Brésil un organisme qui veut être un service pour les victimes et leurs familles, mais également un instrument de combat et de prévention de la violence. Texte en date du 17 février 2002, de notre correspondante Tânia Maria Silveira, coordinatrice du Centre d'écoute des victimes de la violence*, Vitória (État do Espiritu Santo, Brésil).*

La violence est devenue aujourd'hui une des principales préoccupations des Brésiliens. Les agressions concernent de plus en plus de leaders politiques, ainsi que des chefs d'entreprises et provoquent des débats passionnés sur la sécurité publique. Le simple citoyen se sent de plus en plus impuissant face aux chiffres croissants de la criminalité, à la banalisation de la violence et à l'aggravation des agressions.

La criminalité dans certaines régions du Brésil présente des chiffres comparables à ceux d'un état de guerre. D'après le ministère de la justice, en 2000, le Brésil a enregistré 39 869 homicides. Cette année-là, les États qui ont connu les plus forts taux de violence en pourcentage pour 100 000 habitants ont été les suivants : Amapà 48,23, Espiritù Santo 47,10 et Pernambouc 45,09. Cette même année ont été enregistrées 849 211victimes d'agressions, ce qui correspond à 500 agressions pour 100 000 habitants. Les chiffres du premier semestre 2001 relevés par le ministère de la justice, place l'État de Espiritù Santo, en tête des taux de criminalité, avec 26,88 homicides et 13,19 viols pour 100 000 habitants. La violence se généralise et prend des formes de plus en plus brutales. Chaque semaine, les journaux locaux signalent des tueries de familles entières y compris leurs animaux domestiques. Les exécutions sommaires font partie du quotidien.

L'impunité et la lenteur de la justice augmentent également la crainte que ressent la population de dénoncer les agressions dont elle est la victime.

Connaître ce phénomène dans le contexte actuel brésilien ne suffit pas. Il faut aussi le comprendre, c'est-à-dire identifier les faits, savoir comment ils se produisent, et quels sont les rapports qui existent entre eux. Ce travail de compréhension nous permettra de trouver des réponses à ce qui se passe autour de nous et de comprendre également les causes de ce phénomène.

Les facteurs socio-économiques sont des faits reconnus par les analystes de cette problématique. En effet, des pays qui ont connu de rapides et profondes transformations économiques ont vécu des périodes d'instabilité sociale. Dans le cas brésilien, le processus d'industrialisation a été rapide et concentré dans quelques régions du pays. Cette mutation a provoqué une urbanisation accélérée et désordonnée. Les mouvements migratoires ont fait éclater des familles et des groupes régionaux qui, de plus, n'ont trouvé aucune aide sociale là où ils arrivaient. Des millions de Brésiliens abandonnés par les pouvoirs publics et à

la merci de l'exploitation devinrent les victimes d'organisations criminelles, qui en firent des armées de délinquants qui aujourd'hui font la loi dans les grands centres urbains où se trouvent les principaux foyers de criminalité.

L'impunité est un autre de ces facteurs. L'insuffisance des moyens matériels, financiers et techniques dans le système de sécurité, de ressources humaines, dans le système judiciaire et les mauvais traitements infligés aux détenus dans le système pénitentiaire, participent à ce phénomène. Facteurs auxquels ont doit encore ajouter la complicité des autorités de ces systèmes avec le crime, qui peut aller jusqu'à la participation à des actions criminelles, qui ont fait l'objet de plusieurs plaintes dans tout le pays.

Cette situation nous permet de mieux comprendre le découragement des victimes. Nous savons qu'en droit les deux protagonistes de l'acte criminel sont considérés différemment. En effet, autant le droit pénal et la police criminelle que la politique sociale ne considèrent pas la victime comme un sujet actif et ne lui réservent qu'un rôle de témoin du délit.

Par ailleurs, le crime est considéré comme un problème individuel qui concerne le délinquant. Par conséquent les propositions les plus répandues pour trouver une solution au problème de la criminalité sont celles qui augmentent la peine du délinquant, qui peut aller jusqu'à la peine de mort. Cette logique permet de mieux comprendre la violence de plus en plus grande des agressions et expliquer les exécutions sommaires, les tueries et toutes les atrocités qui sont commises.

Affronter le problème de la violence exige la responsabilisation de tous les protagonistes. D'abord les victimes directes, celles qui subissent l'agression, mais également les victimes indirectes, c'est-à-dire toutes celles qui subissent les répercussions de l'agression. Il faut donner à la victime un rôle et une fonction actifs, c'est-à-dire qu'elle doit être considérée comme un sujet social qui contribue à l'explication scientifique de l'acte criminel, à sa genèse, à sa dynamique et à son contrôle. À partir de là, la criminalité cesse de n'être qu'un problème entre l'agresseur et l'État, car la victime est considérée comme acteur du phénomène de la violence. Cette redéfinition ne signifie pas que l'on exclut le rôle de l'État en tant que responsable de la politique sociale, judiciaire et sécuritaire. Mais elle permet de franchir le fossé qui prive la victime du système légal, légalité qui établit d'ailleurs les privilèges et l'impunité de certains alors que des milliers d'autres, misérables, sont abandonnés et condamnés à une mort sommaire ou aux bagnes, qui sont de véritables camps de concentration. Cette redéfinition ne justifie pas non plus l'acte criminel, au contraire, elle le transforme en un problème auquel doivent faire face tous les acteurs du drame : l'agresseur, la victime, et le système judiciaire. Considérer la victime comme protagoniste ne signifie pas que l'on ramène tout à son état émotionnel, car cela ne mènerait qu'à la vengeance. La sanction et/ou la réparation de l'agression doivent être subordonnées au principe de la juste punition de l'agresseur, et non à une logique mercantiliste qui se bornerait à une réparation financière pour compenser le délit commis. Nous devons dépasser cette situation dans laquelle le crime peut être compensé financièrement. Cependant, il est évident que si l'acte criminel n'est plus le fait du seul délinquant, les droits de ce dernier doivent également être respectés.

Le combat et la prévention contre la violence exigent donc la participation active des organisations sociales, et de tous ceux qui défendent les valeurs humaines et démocratiques, soit pour présenter des propositions visant à améliorer le système judiciaire et de sécurité, et à contrôler son fonctionnement, soit pour mettre en place des actions qui aident la sécurité publique.

Dans l'État de Espirito Santo, plusieurs organisations sociales ont contribué a l'élaboration d'actions destinées à la sécurité des citoyens. En contribuant à la défense des droits humains et à la diminution de la violence, le Centre d'aide aux droits humains " Valdicio Barbosa dos Santos " est en train de mettre en place le centre de soins aux victimes de la violence- le CEAV/ES - qui fut inauguré officiellement le 31 janvier. Il veut être un service aux victimes et à leurs familles, mais également un instrument de combat et de prévention de la violence, et un outil pour la compréhension de la criminalité.

– Dial – Diffusion d’information sur l’Amérique latine – D 2550.
– Traduction Dial.

En cas de reproduction, mentionner au moins l’auteure, la source française (Dial - http://enligne.dial-infos.org) et l’adresse internet de l’article.